

Le présent document fait l'objet
de ma décision du 03/05/04
référence 13022/26C
Le Ministre de l'Intérieur


Michel WOLTER

appartient à l'approbation définitive
du conseil communal du
26 janvier 2004
référence n° 82a/7/90

PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER
« MILLEBACH – EECHERSCHMELZ »

MODIFICATIONS au projet approuvé définitivement par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 15 mars 1999.

1. configuration des deux embouchures de rues dans la rue de Mühlenbach (selon directives du Service des Travaux Neufs et de l'Administration des Ponts et Chaussés).
2. aménagement d'une place publique entre les lots A, B et C.
la circulation automobile à vitesse limitée y est guidée.
3. modification de la forme du promontoire au nord de la place sub 2 (harmonisation des formes et circulations).
4. modification de l'escalier situé près du lot D, et reliant l'axe 1 à la partie haute du site près de l'ancienne bâtisse.
(cheminement plus souple, et moins contraignant pour le lot D)
5. agrandissement de la place de jeux dans le parc EST près de la future école (suppression du plan d'eau).
6. limite entre domaine public et privé :
 - lot A – extrémités EST et OUEST
 - lot B – limite NORD
 - lot C – limite le long de la place
 - lot D – limite le long du parc EST et NORD

Remarque:

Les ajustements ci-dessus énumérés ne changent quasiment pas le rapport entre surfaces publiques et privées, telles que détaillées sur le plan.

Luxembourg, le 19 décembre 2000


Yvette CONTER
Architecte



appartient à l'approbation provisoire
du conseil communal du
17 novembre 2003
référence n° 82a/7/90